

Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la présentation, jointe à la présente délibération.

Considérant qu'il est demandé aux membres du conseil académique de se prononcer sur le fléchage de contrats doctoraux, tel qu'il lui a été présenté.

Délibère

Article 1er

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à la majorité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	59
Nombre d'abstentions	:	10
Nombre de votes pour	:	49
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel

A Champs sur Marne, le 16 décembre 2021



Gilles ROUSSEL

2/12/2021

VP Recherche

Conseil Académique 2 décembre 2021

IV. 8) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025



Université
Gustave Eiffel

CAC - Université Gustave Eiffel

2 décembre 2021

IV. 8) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025

Conseil Académique du 7/10

- OK avec les principes généraux : fléchages sur ED à « gros effectifs HDR » + « concours national » + quotas de CD non fléchés
- Nombre à préciser + questions politiques locales (co-accréditation, ED SMH) à trancher
- Travail de revalidation des « effectifs rattachés aux ED »

GT Politiques Doctorales (30/10)

- Travail estival : recensement « ED » (peu d'erreurs, sauf MSTIC@ESIEE)
- Ce qui donne :

CAC - Université Gustave Eiffel

2 décembre 2021

IV. 8) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025

Ecoles doctorales	TOTAL
MSTIC - n°532	76
SIE - n°531	65
SPI - n°x602	33
OMI - n°530	29
VTT - n°528	25
CS - n°529	21
MEGA - n°162	21
MADIS - n°631	8
Sans ED	6
SMH - n°463	6
3CH - n°261	5
ENGSYS - n°632	5
3MG - n°xxxx	4
MathSTIC - n°x601	4
NSCO - n°476	4
STIC - n°580	4
EOBE - n°575	2
ECS - n°355	1
EDISS - n°205	1
EPIC - n°485	1
IPP - n°626	1
ScSo - n°483	1
SESAM - n°73	1
TUE - n°105	1
Total	325

« Petites ED »
 = 55 HDR
 = 17% des HDR

CAC - Université Gustave Eiffel

2 décembre 2021

IV. 8) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025

Proposition de décision :

CAMPUS	Ecoles Doctorales	Attribution 2022	Ratio CD/HDR
MARNE	MSTIC - n°532	10,5	0,414
	SIE - n°531	9	0,415
	VTT - n°528	3,5	0,420
	CS - n°529	3	0,429
	OMI - n°530	4	0,414
Nantes	SPI - n°x602	4,5	0,409
Lyon	MEGA - n°162	3	0,429
Autres ED	Autres ED	8	0,436
Total		45,5	0,428
Non fléchés	Non fléchés	5,5	

- Taux moyen = 0,428 (CD par HDR sur trois ans, environ 1 CD/an pour 7 HDR)
- « X,5 » : alternances entre années paires et impaires ; « non fléchés » démarrant à 6
- Décisions « politiques » petites ED : à sortir du total « Autres ED »

CAC - Université Gustave Eiffel

2 décembre 2021

IV. 8) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025

Travail de l'automne :

- Lancement de la campagne des thèses

Travaux restants

- Décision négociations co-accréditations (dont SMH)
- Organisation « concours petites ED »
- Consignes / recommandations adressées aux ED (discussion à avoir avec elles)
 - Note de recensement des questions à poser (GT, finalisation 29/11)
 - Trois types de questions
 - Règles de candidature (documents, #cand/sujets, #cand/labos, classement labos, règles en lien avec la DT, etc.)
 - Critères de sélection (labos UGE, DT UGE ou cotutelle UMR, critères d'évaluation des candidat·es, importance du projet de thèse pour le labo, etc.)
 - Recommandations (« priorités thématiques », préservations des équilibres, préservation des priorités des labos, etc.)

CAC - Université Gustave Eiffel

2 décembre 2021

IV. 8) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022-2025

Proposition de décision : vote

CAMPUS	Ecoles Doctorales	Attribution 2022	Ratio CD/HDR
MARNE	MSTIC - n°532	10,5	0,414
	SIE - n°531	9	0,415
	VTT - n°528	3,5	0,420
	CS - n°529	3	0,429
	OMI - n°530	4	0,414
Nantes	SPI - n°x602	4,5	0,409
Lyon	MEGA - n°162	3	0,429
Autres ED	Autres ED	8	0,436
Total		45,5	0,428
Non fléchés	Non fléchés	5,5	

- Taux moyen = 0,428 (CD par HDR sur trois ans, environ 1 CD/an pour 7 HDR)
- « X,5 » : alternances entre années paires et impaires ; « non fléchés » démarrant à 6
- Décisions « politiques » petites ED : à sortir du total « Autres ED »



Université
Gustave Eiffel